

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01543

Numéro SIREN : 888 518 537

Nom ou dénomination : SUD LOG

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/006134

**SUD LOG**

Société par actions simplifiée au capital de 2.458.000 €  
Siège social : 1195 Avenue de la Courbade  
30128 GARONS

**888 518 537 RCS NIMES**

\*\*\*

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 5 MAI 2022**

\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 5 mai,  
A 11 heures.

La société **SELARL ROBIN DE MALET FIDUCIAIRE**, société d'exercice libéral d'avocats à responsabilité limitée au capital de 1 030 376 Euros, dont le siège social est situé à PARIS (75116) 1bis Avenue Foch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 481 930 279 RCS PARIS, agissant en qualité de Fiduciaire au titre du contrat de fiducie « Sud Log », Associée Unique,

Après avoir constaté :

- que la société SAFIGEC AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement convoquée.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

**PREMIERE DECISION**

L'Associée Unique, en conséquence de la démission de Monsieur Pierre-Olivier LATRILLE de ses fonctions de Président, décide de nommer à compter de ce jour, en remplacement Monsieur Marc COINTEPAS, demeurant 17 rue Montesquieu à LYON (69007), en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Monsieur Marc COINTEPAS accepte les fonctions de Président, et déclare n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Il s'engage à exercer son mandat conformément aux dispositions légales et statutaires.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été établi, clos et signé par l'Associée Unique.

**L'Associée Unique en qualité de fiduciaire**  
La société SELARL ROBIN DE MALET FIDUCIAIRE

DocuSigned by:  
**BRUNO ROBIN DE MALET**  
ECD430737444405...

**Le Président\***  
Monsieur Marc COINTEPAS  
Bon pour acceptation des  
fonctions de Président

DocuSigned by:  
**Marc COINTEPAS**  
D6FF0F82D82645E...